

Décision Générale colonial

Décision n° 213 du 8 avril 1941 :

n° 213

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 avril 1941
Numéro JO n° 533 du 30/04/1941	Date du numéro 30 avril 1941

TEXTE INTÉGRAL

Un congé d'estivage de vingt et un jours, à compter du 10 avril 1941, est accordé à M. Pichon. receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre.